



Le Bassin du Levant assiégé par Israël

Ressources énergétiques : l'exploitation déjà confiée à des sociétés états-uniennes.

Par [Manlio Dinucci](#)

Mondialisation.ca, 12 janvier 2011

[Il manifesto](#) 12 janvier 2011

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



A la fin de l'année 2012, Israël commencera à pomper du gaz dans le gisement offshore de Tamar, confié à un consortium international chapeauté par la société états-unienne Noble Energy. Celle-ci apportera ce mois-ci une seconde plate-forme de forage (Pride North America) pour étendre les prospections dans le Bassin du Levant. Dans cette zone de la Méditerranée orientale -estime l'agence gouvernementale états-unienne U.S. Geological Survey- se trouvent des réserves de gaz se montant à 3.500 milliards de m³, et des réserves de pétrole pour 1,7 milliards de barils. On se prépare donc à de grandes affaires : en une année, l'indice énergétique de la Bourse de Tel Aviv a augmenté de 1.700 %.

Mais il y a un problème : les réserves énergétiques du Bassin du Levant n'appartiennent qu'en partie à Israël. Les gisements de gaz Tamar et Léviathan se trouvent à environ 100 Kms des côtes, hors des eaux territoriales israéliennes qui s'étendent jusqu'à 22 Kms de la côte. Toutefois, selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Israël peut exploiter les réserves offshore de gaz et de pétrole dans une zone allant jusqu'à 370 Kms de la côte. Mais il en va de même pour les autres pays riverains. Il est donc déterminant de définir les zones respectives.

Dans les eaux libanaises, d'après la compagnie norvégienne Petroleum Geo-Services, il y a de gros gisements de gaz et pétrole. A ce propos, le ministre des affaires étrangères Ali Shami a demandé le 4 janvier au Secrétaire Général des Nations Unies d'empêcher que ces

gisements soient exploités par Israël. La réponse ne s'est pas faite attendre : le jour suivant, le porte-parole onusien Martin Nesirsky a rejeté la requête en déclarant que les Nations Unies ne sont pas préparées pour intervenir dans la dispute. Même réponse de la part de l'Unifil (United Nations Interim Force in Lebanon) : le porte-parole Andrea Tenenti a déclaré au quotidien libanais *The Daily Star* (6 janvier) qu' « une frontière maritime n'a jamais été établie » et que « la ligne de bouées dans la zone de Naqoura, non reconnue par le gouvernement libanais, a été instaurée unilatéralement par Israël ». Puis, le coordinateur spécial pour le Liban, Michael Williams, a diplomatiquement déclaré qu'« il pourrait y avoir un rôle pour les Nations Unies, mais nous devons en discuter avec nos juristes à New York » (*The Daily Star*, 11 janvier).

En réalité, donc, l'ONU laisse les mains libres à Israël dont le gouvernement a prévenu qu'il n'hésitera pas à employer la force pour protéger « ses » gisements. Comme le parlement libanais a approuvé une loi sur l'exploration des réserves énergétiques offshore et allouera les premières concessions au début de 2012, s'ouvre ainsi un contentieux qui pourra facilement conduire à une nouvelle guerre israélienne contre le Liban.

Qu'entend faire l'Italie, qui joue un rôle de premier plan dans l'Unifil, d'un point de vue naval aussi ? Attendra-t-elle que les navires de guerre israéliens bombardent les côtes libanaises, comme ils le firent déjà en 2006, pour s'emparer des réserves offshore du Liban ?

Il est plus difficile encore que les Palestiniens réussissent à exploiter les réserves énergétiques de leurs Territoires. Il résulte de la carte établie par U.S. Geological Survey (voir ci-dessous, NdA) que la plus grande partie des gisements de gaz se trouve dans les eaux côtières et dans le territoire de Gaza. L'Autorité palestinienne en a confié principalement l'exploitation à la compagnie British Gas, qui a creusé deux puits, Gaza Marine-1 et Gaza Marine-2, qui ne sont cependant jamais entrés en fonction.

Le gouvernement israélien a d'abord rejeté toutes les propositions, présentées par l'Autorité palestinienne et par British Gas, d'exporter le gaz en Israël et en Égypte. Elle a ensuite ouvert une négociation directe avec la compagnie britannique, qui détient la majorité des droits d'exploitation, pour arriver à un accord excluant les Palestiniens. Ce n'est pas un hasard si la négociation a été lancée en juin 2008, ce même mois où commençait (selon ce qui est admis même par des sources militaires israéliennes) la préparation de l'opération « Plomb durci » lancée contre Gaza en décembre 2008 (voir l'article par Michel Chossudovsky « La guerre et le gaz naturel : l'invasion israélienne et les gisements de Gaza en mer », *Mondialisation.ca*, le 12 janvier 2009, NdA). L'embargo qui a suivi, blocus naval compris, a de fait exproprié les Palestiniens du droit d'exploiter leurs propres réserves énergétiques, dont Israël veut s'emparer d'une façon ou d'une autre.

Le plan prévoit de relier, à travers un gazoduc sous-marin, les puits palestiniens de Gaza au port israélien d'Ashqelon, où, à partir de 2012, arrivera le gaz du gisement de Tamar. À une dizaine de kilomètres, au sud, il y a Gaza où les autorités israéliennes laissent passer au compte-gouttes le combustible pour la centrale électrique : ce qui provoque de continuel black-out qui, en laissant hôpitaux et stations d'épuration sans énergie, augmentent les victimes de l'embargo.

Edition de mercredi 12 janvier de il manifesto

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

Manlio Dinucci est géographe.

La source originale de cet article est [Il manifesto](#)

Copyright © [Manlio Dinucci](#), [Il manifesto](#), 2011

Articles Par : [Manlio Dinucci](#)

A propos :

Manlio Dinucci est géographe et journaliste. Il a une chronique hebdomadaire "L'art de la guerre" au quotidien italien il manifesto. Parmi ses derniers livres: Geocommunity (en trois tomes) Ed. Zanichelli 2013; Geolaboratorio, Ed. Zanichelli 2014; Se dici guerra..., Ed. Kappa Vu 2014.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca